



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSES

- Séance du 13 février 2025-

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février, le conseil municipal de la commune de Seyses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seyses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 22

**Absents avec
procuration : 7**

**Absents sans
procuration : 0**

Votants : 29

Date de convocation : 07/02/2025

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
14/02/2025**

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUCI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Sébastien CHAUDERON, Philippe RIGAL, Valentin DE MUER, Elodie ALBA, Olivier CHAPRON, Gilles DURET, Jean-Paul ROBERT, Emeline ROLLAND, Cynthia GONZALEZ, Françoise MALEPLATE, Laëtitia IMART.

**Excusés avec
procurations :** Dominique ALM à Magali PATINET, Orlane LABAT à Magalie GRANDSIMON, Morgane CARRA à Malika BENSOUCI, Nathalie CARLES-SALMON à Françoise BARRERE, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP, Vincent SOUBIRON à Didier ZERBIB, Vicky VALLIER à Cynthia GONZALEZ.

Absents sans procuration :

Secrétaire : Xavier BERLUTEAU

N° DEL/2025-1-05

**Contribution de la
commune dans le
cadre de la révision
du Plan de
Déplacements
Urbains (PDU) de
l'agglomération
toulousaine pour
élaborer un plan de
mobilité**

Vu le code des transports qui indique que « *le plan de mobilité détermine les principes régissant la mobilité des personnes, le transport de marchandises, la circulation et le stationnement* ». Il est élaboré par l'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM), à savoir en ce qui nous concerne « Tisséo Collectivités », sur son territoire de compétence, appelé le « *ressort territorial* ».

Considérant que le Plan de Mobilité (PDM, anciennement Plan de Déplacement Urbain PDU) est un document de planification et de programmation permettant d'anticiper les mobilités de demain dans un territoire ; il définit la stratégie au service d'une mobilité performante et durable pour les habitants.

Considérant que la première phase se déroule de février 2024 à septembre 2025 et vise à dresser un état des lieux de la mobilité, à identifier les enjeux, à proposer des orientations et à recueillir des contributions permettant de définir des objectifs et d'élaborer plusieurs scénarios contrastés, constituant des trajectoires entre la situation actuelle et l'horizon cible du PDM. La deuxième phase se déroulera après les élections municipales de 2026 et aura pour objectif la rédaction, l'arrêt puis l'approbation du Plan de Mobilité début 2028.

Considérant qu'une concertation est actuellement en cours, et s'achèvera ce mois de février 2025. Dans le cadre de cette concertation, les personnes morales peuvent déposer un « *cahier d'acteur* », qui est une contribution libre et volontaire qui permet d'exprimer son positionnement dans le cadre de la concertation préalable menée par Tisséo Collectivités sur le plan de mobilité de la grande agglomération toulousaine ; l'avis qu'il est proposé de prendre au Conseil Municipal s'inscrit dans cette démarche.

N° DEL/2025-1-05	<p>Vu la contribution prise par le Conseil Communautaire du Muretain Agglo dans sa séance du 4 février 2025, joint à la présente délibération.</p> <p><u>Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - De soutenir la contribution effectuée par le Muretain Agglo sur le territoire de l'Intercommunalité. - De déposer la contribution suivante : <ul style="list-style-type: none"> → Concernant le bus : demande de prolonger le Linéo 11 jusqu'à Seysses (il s'arrête actuellement à Frouzins qui est limitrophe) voire Muret, et aménager le couloir bus Seysses/Muret, pour assurer une meilleure fluidité du trafic bus sur cet axe régulièrement congestionné. En outre, nous souhaitons d'ici là que l'offre de la ligne 58 soit améliorée. → Concernant les déplacements cyclables : examiner concrètement les modalités opérationnelles pour la mise en service du Réseau Express Vélos (REV 5-7) sur sa section entre Seysses et Muret, afin qu'il entre en phase de réalisation dès que possible pour offrir une alternative réelle aux déplacements en voiture. → Concernant le covoituring : en partenariat avec Vinci Autoroute, déployer rapidement une aire de covoituring à proximité de l'échangeur avec l'A64 entre Muret et Seysses (entre le rond-point de l'échangeur et le rond-point des prisons sur la RD12), afin de proposer une solution concrète et efficiente de partage de l'automobile et ainsi diminuer le nombre de voitures en circulation.
	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme.</p> <p>Secrétaire de séance Xavier BERLUTEAU</p> <p></p> <div style="text-align: right;"> <p>Le Maire, Jérôme BOUTELOUP</p>  </div>